



## COMMUNIQUÉ

Suite à la prise de parole du Président de la République de ce mardi et aux précisions apportées hier par le Premier ministre en conférence de presse, vous trouverez ci-dessous, les informations relatives au déconfinement progressif applicables au sport :

### 1. A partir du samedi 28 novembre

- ✓ Possibilité de sortir, se promener, marcher, pratiquer une activité sportive individuelle de plein air dans un rayon de 20 km autour de son domicile et dans la limite d'une durée de 3 heures par jour. Il est possible de pratiquer cette activité individuelle dans l'espace public et dans un stade ou un terrain de sport découvert (Boulodrome extérieur nous concernant).
- ✓ Pratiquer des activités nautiques dans la limite des 20 km et des 3 heures (y compris la pêche).
- ✓ Pratiquer une activité sportive extra-scolaire en club pour les mineurs (moins de 18 ans) mais uniquement individuelle et en extérieur dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.

### 2. A partir du 15 décembre

- ✓ Fin du confinement mais instauration d'un couvre-feu partout en France de 21 heures à 7 heures du matin.
- ✓ Toutes les activités extra-scolaires pour les mineurs en intérieur et en extérieur pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé. Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).
- ✓ Concernant les stations de ski, elles seront aussi accessibles pendant les vacances scolaires de Noël mais les remontées mécaniques resteront fermées.

### 3. A partir du 20 janvier

- ✓ Possibilité pour les adultes de reprendre une activité de sport collectif, de sport de contact en club en intérieur et en extérieur si l'évolution de la situation sanitaire le permet (si le nombre de contaminations reste sous la barre des 5 000 cas par jour).

Le contenu du protocole sanitaire renforcé sera communiqué ultérieurement après validation du Conseil de défense sanitaire. Il devrait s'inspirer du Protocole sanitaire relatifs aux accueils de loisirs périscolaires.

Pour le sport, le respect strict d'une distance de 2 mètres entre chaque pratiquant serait imposé.

En conséquence, les compétitions jeunes pourront reprendre dès le week-end des 19 et 20 décembre et les compétitions adultes reprendront au mieux le 20 janvier suivant la situation sanitaire du moment.

A Villeurbanne, le 27 novembre 2020

La Présidente par intérim de la F.F.S.B.

Chantal FIEUJEAN